

octobre 2023

Réaction de l'UFE au « Paquet éolien » européen

L'éolien est un choix stratégique pour la souveraineté européenne et son industrie. L'énergie éolienne, tant terrestre qu'en mer, contribue à l'indépendance énergétique des États ainsi qu'à la lutte contre le changement climatique. Le GIEC estime qu'il s'agit d'une des seules solutions permettant de contribuer le plus à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le monde à moindre coût d'ici 2030. Pour autant, la filière fait face à une succession de défis, une forte inflation, des incertitudes sur les investissements et la demande, des autorisations trop longues, un manque de main d'œuvre et de compétence ainsi qu'une concurrence étrangère déloyale, etc. En réponse à ces défis conjoncturels, la Commission européenne dévoile un plan d'actions visant précisément à renforcer la résilience et la compétitivité de l'éolien européen. Ce plan, très attendu par la filière, ne propose pas de réforme réglementaire mais une série de quinze mesures pertinentes, qui évite un processus législatif lourd. L'UFE se prononce sur les axes phares :

Accélérer les procédures de permis

Avec près de 80 GW de capacité éolienne faisant l'objet de procédures d'autorisation, la Commission européenne souhaite en premier lieu **une accélération de la délivrance des permis via l'initiative « Accele-RES » à laquelle l'UFE souscrit**, la problématique ne faisant pas exception de la France. Dans l'attente de la mise en œuvre complète de la directive RED sur les renouvelables, **la Commission envisagerait de prolonger les dispositions du règlement d'urgence adopté en 2022. Un rapport sur cette opportunité sera présenté en novembre pour trancher cette question. L'UFE estime que c'est une absolue nécessité**, notamment pour la présomption d'intérêt public majeur pour les projets renouvelables et la simplification de la procédure de renouvellement (*repowering*).

Afin de soutenir une mise en œuvre rapide des règles d'autorisation, la Commission encourage les États membres à établir des plans de mise en œuvre détaillés pour la RED révisée. Sur ce sujet, **l'UFE rappelle qu'il convient d'anticiper dès aujourd'hui la manière dont l'identification des zones dédiées aux réseaux et EnR issues de RED s'articulerait avec la planification du développement du réseau**, notamment afin d'éviter la multiplication des évaluations environnementales entre les

différentes strates de planification.

Améliorer la conception des enchères :

La Commission souhaite inciter les Etats membres à améliorer les enchères par des critères destinés à récompenser les équipements à plus forte valeur ajoutée et être plus transparent sur leur planning d'appels d'offres et les volumes des projets, en renseignant une plateforme numérique destinée à être l'unique point d'information pour les entreprises. L'UFE soutient tout particulièrement la volonté de la Commission de développer les critères qualitatifs dans les appels d'offres et renforcer leur clarté dans les critères d'attribution.

Protéger le secteur face à la concurrence déloyale

L'UFE partage la volonté de la commission de sécuriser le développement de la filière européenne en veillant à une concurrence mondiale efficace et équitable. Tout éléments de preuve démontrant une concurrence faussée doit ainsi être remonté par l'industrie. L'accès aux marchés étrangers sera également facilité.

Développer l'emploi et les compétences

L'UFE se félicite de la mise en avant de ce point fondamental par la Commission et soutient le choix de développer des partenariats à grande échelle des compétences dans les énergies renouvelables, notamment pour l'éolien, afin de parvenir aux 100 000 emplois supplémentaires nécessaires dans le secteur d'ici 2030. **Il est essentiel que chaque Etat membre intensifie son soutien au développement de l'emploi et des compétences de l'ensemble des composantes de la filière électrique.** L'UFE mettra prochainement à jour l'engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) de la filière pour mieux cadrer les besoins territorialisés en emplois et en compétences.

En conclusion, le plan de la Commission Européenne contribuera à l'atteinte d'une part de 42.5% de renouvelables dans la consommation d'énergie de ses membres en 2030, grâce à 500 GW à minima de projets installés, contre 204 GW fin 2022. Si l'UFE salue ces objectifs ambitieux qui apporteront un soutien certain à la filière européenne, elle rappelle la prépondérance d'un développement en parallèle des réseaux électriques, afin d'intégrer toutes les nouvelles sources de production d'électricité, éolien compris. **L'UFE accueille donc favorablement l'annonce d'un plan d'action sur les réseaux**, prévu le 29 novembre, qui contribuera à débloquer un plus grand nombre de projets éoliens.